



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 06/2022
AU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES
2021

COMPTES 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	3
2. Compte de fonctionnement	3
Analyse du résultat 2021	4
Impôts.....	4
Charges du personnel.....	4
Gestion des déchets	5
Péréquation	4
Organe de révision	6
3. États financiers	6
Divers.....	7
Investissements du patrimoine administratif.....	7
Réserves et provisions	7
État de la dette communale	7
4. Conclusions.....	8

Madame la Présidente,
 Mesdames les Conseillères,
 Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles 93 lettres c) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), ainsi qu'aux articles 32ss du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux de l'année 2021.

Dans sa séance du 25 avril 2022, la Municipalité a adopté le compte de fonctionnement pour l'année 2021 qui s'élève à CHF 34'064'580.56.

Les comptes de l'exercice 2021 sont meilleurs que prévus, surtout grâce au coût de la péréquation qui est en baisse à CHF 14.2 millions selon le décompte provisoire du Canton et à l'augmentation des impôts aléatoires (Principalement Impôt sur les successions, droits de mutations et impôt sur les gains immobiliers) dont le total dépasse les CHF 3 Millions en 2021. Le résultat de fonctionnement positif s'élève à CHF 258'182.25.

La marge d'autofinancement est positive, à hauteur de CHF 1'702'889.00. Réduite des dépenses nettes d'investissements de CHF 1'854'656.00, elle conduit cependant à un solde financier négatif de CHF -151'767.00.

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le solde du compte de fonctionnement est légèrement positif à CHF 258'182.25.

Comptes de fonctionnement par palier (milliers de CHF)	2021 Budget Amendé	2021 Comptes	Écart
+ Total revenus de fonctionnement	33'332	34'064	732
- Total charges de fonctionnement	-35'829	-33'806	2'023
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-2'497	258	2'755
- Dissolution du Fonds de réserves affectées	-262	-175	87
- Imputations internes	-1'425	-1'425	0
+ Imputations internes	1'425	1'425	0
SOLDE DE FONCTIONNEMENT ÉPURÉ	-2'759	83	2'842
+ Amortissement patrimoine financier	86	86	0
+ Amortissement patrimoine administratif	670	1'091	421
+ Attribution aux réserves affectées	886	443	-443
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	-1'117	1'703	2'820
Recettes d'investissements		296	296
Dépenses d'investissements	-5'577	-2'151	3'426
SOLDE FINANCIER	-6'694	-152	6'542

Analyse du résultat 2021

Le tableau ci-dessous liste les principaux écarts existant, en positif ou en négatif, entre le budget 2021 et les comptes 2021. Il montre comment l'excédent de charges prévu s'est finalement converti en excédent de revenus.

Montants (en milliers de CHF)	
	Motif
-	-2'497 Excédent de charges selon Budget
-	-8 Écart négatif sur les frais du conseil communal et Municipalité
+	263 Écart positif sur les frais du personnel et de l'administration
+	44 Écart positif sur les manifestations
+	74 Écart positif sur le sport
+	37 Écart positif sur les transports publics
-	-90 Écart négatif sur l'informatique
+	619 Écart positif sur les revenus d'impôts (net des frais)
+	66 Écart positif sur les domaines et bâtiments
-	-12 Écart négatif Temples et cultes
+	25 Écart positif camps scolaire et colonies
+	31 Écart positif Routes
+	39 Écart positif Cours d'eau, rives et ports
+	56 Écart positif Enseignement primaire
+	216 Écart positif Enseignement secondaire
+	986 Écart positif Péréquation et facture sociale (net)
+	138 Écart positif sur la police et contrôle des habitants
+	23 Écart positif sur la Défense contre incendie et la protection civile
+	28 Écart positif Service social Communal et intercommunal
+	222 Autres écarts positifs nets par rapport au budget 2021
+	258 Excédent de revenus selon Comptes

Impôts

Le montant total des recettes fiscales s'élève à CHF 24'982'430.21, soit un écart positif par rapport au budget de CHF 622'430.21. Ce résultat positif s'explique par les impôts aléatoires plus que par les impôts structurels.

Les impôts aléatoires sont les meilleurs de ces sept dernières années. Parmi eux, les impôts sur les successions et donations présentent un écart positif de CHF 516'225.40, dus principalement à une succession.

Les impôts structurels sont moins éclatants. Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales présentent un écart positif de CHF 136'605.05, alors que les impôts sur le revenu et la fortune présentent, eux, un écart négatif de CHF 449'420.35.

Les autres frais décomptés par le Canton (office d'impôt, taxation et honoraires divers) s'élèvent à CHF 293'712.05 soit un écart négatif au budget de CHF 3'712.05. Ces frais ne sont pas prévisibles.

Péréquation (verticale et horizontale)

La charge de péréquation totale 2021 est inférieure au budget de CHF 980'219.00 à en croire les données du décompte provisoire remis par le Canton le 29 mars 2022.

Cette diminution résulte autant de la péréquation horizontale (entre communes) que de la péréquation verticale (la facture sociale partagée avec le Canton).

La réserve de péréquation se monte à CHF 2'000'000.00. Ce montant est jugé suffisant dans la mesure où des décomptes correctifs importants sont peu probables.

Le total des charges péréquatives de 2021 (y compris le complément 2020), basé sur le décompte provisoire, s'élève à CHF 14'250'169.00 et représente 57.04% des revenus fiscaux (contre 62.95% en 2020). Cette somme représente une charge de CHF 2'889.00 par habitant (contre CHF 3'040.00 en 2020).

La différence entre le décompte provisoire remis le 14 avril 2021 par le Canton et le décompte définitif (le « complément péréquatif ») s'est élevée pour l'année 2020 à CHF 192'579.00 sous forme de remboursement.

	2020 Provisoire	2020 Complément	2021 Provisoire	Total 2021	Budget 2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Participation à la cohésion sociale	8'833'090		8'810'029	8'810'029	9'311'200
Supplément exercice précédent		-8'818		-5'988	
Péréquation horizontale					
Péréquation directe rétrocession	-1'765'178		-1'787'396	-1'787'396	-1'748'245
Péréquation directe alimentation	7'784'759		7'420'115	7'420'115	7'866'000
Supplément exercice précédent		80'929	-186'591	-186'591	
	14'852'671	72'111	14'256'157	14'250'169	15'428'955

Charges du personnel

Les charges du personnel ont été bien maîtrisées puisque le total du poste montre un écart positif de CHF 84'512.14 par rapport au budget. Ceci est principalement dû à des vacances de postes consécutives à des démissions, à des reports d'engagement, ainsi qu'à des réductions de taux d'activités. Ces charges devront être augmentées dans un proche avenir étant donné la pression de plus en plus grande qui s'exerce sur le personnel. Une pression due notamment à la multiplication des demandes du Canton, à la complexification des tâches et aux exigences croissantes de la population.

Toutes les charges pour autorités et personnel s'élèvent à CHF 4'813'187.86. Ce montant inclut les rémunérations du personnel, de la Municipalité, du Conseil communal, les charges sociales et les autres frais du personnel. Les coûts du personnel sont répartis dans les divers centres de coûts pour tenir compte de l'utilisation effective des ressources et en tenant également compte d'impératifs de confidentialité.

Gestion des déchets

Selon les nouvelles recommandations de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), les coûts de la rubrique 4500 Déchets urbains doivent être couverts par la taxe. L'excédent de charges ou de produits de la rubrique est attribué à la réserve affectée. Pour la rubrique 4510 Déchets valorisables, une part de 3% des coûts peut être financée par l'impôt, le solde devant être prélevé sur la réserve.

Le résultat négatif de la gestion des déchets s'élève à CHF 102'555.39. Un montant de CHF 76'354.03 a été imputé à la réserve affectée. Cette dernière étant complètement dissoute, le solde soit CHF 26'201.36 est considéré comme une avance aux financements spéciaux.

Informatique

Le montant octroyé dans le budget 2021 aux frais de maintenance informatique, CHF 105'000.00, a été largement dépassé. La Municipalité précédente avait annoncé en juin déjà au Conseil communal un dépassement de l'ordre de CHF 35'000.00 à 40'000.00. Or, ce dépassement a été lui-même dépassé, et largement, puisqu'il a finalement atteint CHF 120'000.00 pour un coût final de CHF 226'374.00.

Le contexte général de ces dépenses doit être rappelé. St-Sulpice a recouru pendant plusieurs années à la commune de Prilly pour gérer son service informatique. Mais Prilly a dénoncé en 2020 l'accord qui nous liait, ce qui a contraint la Municipalité précédente à trouver une nouvelle formule. Elle s'est alors tournée vers une société privée qui gère depuis le 1^{er} janvier 2021 la majeure partie de notre parc informatique, aussi bien dans le domaine de l'acquisition de matériel que dans le domaine de la maintenance et du support.

L'exécutif s'attendait à ce que le coût augmente. Mais il a largement sous-estimé cette augmentation. En 2020, la dernière année où Prilly nous a accordé son aide, les frais de maintenance informatique se sont élevés à CHF 80'000.00. Ces mêmes frais avaient été estimés en hausse de CHF 25'000.00. Ils l'ont été finalement de près de CHF 150'000.00.

La Municipalité actuelle a mis CHF 197'000.00 au budget 2022 sur la base des chiffres qu'elle possédait en automne dernier mais le montant qui apparaît dans les comptes 2021 fait craindre un dépassement de cette somme. Elle a finalisé une stratégie informatique qui devrait lui permettre d'y voir plus clair et donc de mieux anticiper les coûts.

Organe de révision

Pour le 9^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle des comptes. Le compte de fonctionnement et le bilan ont été vérifiés du 11 au 13 avril 2022. Sur la base de l'examen auquel elle s'est livrée, elle n'a pas relevé de faits qui lui laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

États financiers

BILAN (en milliers de CHF)	2021	2020
ACTIF	41'528	41'522
Disponibilités	4'968	6'771
Débiteurs et comptes courants	7'567	7'242
Placements du patrimoine financier	4'163	4'125
Actifs transitoires	1'493	806
Investissements du patrimoine administratif	23'128	22'395
Prêts et capitaux de dotations	183	183
Avances aux financements spéciaux	26	
PASSIF	-41'528	-41'522
Engagements courants	-1'529	-1'405
Emprunts à moyen et long terme	-12'000	-12'000
Passifs transitoires	-211	-869
Financements spéciaux et fonds réserve	-27'726	-27'186
Capital	-62	-62

Divers

La réduction des liquidités est principalement due aux investissements effectués en cours d'année. Ces derniers ne sont pas entièrement couverts par la marge d'autofinancement.

Les engagements courants représentent principalement les factures fournisseurs impayées en fin d'année. La date des factures peut varier d'une année à l'autre.

Investissements du patrimoine administratif

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures au plan présenté lors du budget. Ces dépenses se montent à CHF 1'910'856.00.

L'achat de la parcelle n°187, selon le préavis n°13/18, a été comptabilisé dans le patrimoine administratif pour un montant de CHF 2'801'000.00. Aucun amortissement n'a été effectué en 2020 et 2021. Un reclassement dans le patrimoine financier pourra être envisagé par la suite en fonction des décisions qui seront prises pour son affectation.

<u>Variation des investissements</u>	CHF
Investissements début exercice	22'394'621
Investissements payés net	1'910'856
Amortissements par compte de résultat	-806'290
Amortissements par réserves	-370'265
Investissements fin exercice	23'128'922

Réserves et provisions

La Municipalité propose d'attribuer le solde du compte de fonctionnement (excédent de produits) d'un montant de CHF 258'182.25 au Fonds de réserve générale, qui se monte ainsi à CHF 2'326'843.95 au 31 décembre 2021.

<u>Variation des réserves et du croire</u>	CHF
Réserves début période	27'185'685
Résultat	258'182
Amortissements contre réserves libres	-13'032
Fonds affectés	295'466
Réserves fin exercice	27'726'301

État de la dette communale

Un emprunt auprès du fonds de pension de la Poste de CHF 12'000'000.00 a été conclu en 2015 pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14%. Il convient de rappeler que cet emprunt n'est pas amorti en l'état et qu'il n'a pas encore commencé à être remboursé. Toute chose étant égale par ailleurs, la commune aurait besoin d'une marge d'autofinancement suffisamment positive pour consacrer CHF 920'000.00 par année sur les 13 prochaines années au remboursement de cet emprunt.

3. CONCLUSIONS

La rigueur appliquée à l'exercice budgétaire 2021 ainsi qu'à la gestion courante de l'administration permettent de présenter des comptes avec un résultat meilleur que celui budgété.

Une bonne surprise provient d'une péréquation plus basse que prévue, une charge que nous ne maîtrisons pas mais dont le coût net s'élève en 2021 à 57.04% des revenus fiscaux. Le montant des impôts aléatoires, CHF 3'059'349.00, a parallèlement atteint un niveau particulièrement élevé.

Néanmoins, ce résultat continue de mettre en évidence une situation structurelle difficile. Les revenus couvrent à peine les charges et la marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les investissements. Cette situation conduit à une réduction des moyens financiers avec pour conséquence une impossibilité à terme de rembourser les emprunts existants ou d'investir sans contracter de nouveaux emprunts.

Les moyens financiers actuels ont permis de faire face aux engagements de gestion courante ainsi qu'aux dépenses d'investissement. À court terme, ils permettent de couvrir le même type de dépenses prévues pour 2022. Néanmoins, la situation au-delà de la fin de l'année devient problématique si nous voulons tenir nos engagements.

Les retards en termes d'investissements d'infrastructures communales indispensables à la collectivité devront de toute façon un jour être rattrapés.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°06/2022 ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accepter les comptes 2021, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2021.

Adopté par la Municipalité en séance du 25 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

E. Dubuis



Le Secrétaire :

P. Roduit

Délégué municipal : M. Etienne Dubuis

Annexe : Comptes 2021